

LA PROTECTION SOCIALE :

ASSURER L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE

La protection sociale incarne le pacte de solidarité entre les citoyens. Pérenniser un système qui repose essentiellement sur la solidarité suppose de le solvabiliser. Dès lors, la question d'un financement soutenable est plus que jamais posée.

Au déficit structurel, fruit de l'écart entre la progression des dépenses et la diminution des recettes s'est ajouté un déficit conjoncturel lié à la crise. Aujourd'hui, les hypothèques sur les recettes, avec l'incertitude sur le niveau de la croissance notamment, se conjuguent à celles sur les dépenses. Si le rythme et l'ampleur de ces évolutions sont difficiles à mesurer, le maintien de notre modèle de protection sociale apparaît de plus en plus menacé. Le déficit du régime général a été de 23,9 milliards d'euros en 2010. Le CESE réaffirme que la protection sociale est un investissement nécessaire pour notre collectivité. La qualité du système de soins, la création d'emplois dans le domaine de la santé, l'accompagnement proposé aux familles, sont des éléments essentiels pour le développement stratégique et économique d'un territoire. L'universalité de la couverture et la solvabilisation de la demande, le niveau de revenus des retraités, la qualité de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie sont fondamentaux pour la cohésion sociale. A leur manière chacune des branches de la sécurité sociale participe à ces objectifs.

Un nouveau débat sur les retraites est programmé en 2013, et fait suite à l'adoption de la loi du 9 novembre 2010. L'objectif de la dernière réforme est d'atteindre l'équilibre à l'horizon 2018. Le CESE considère que le dialogue et la concertation sur les retraites doivent se poursuivre afin de travailler à des propositions pérennes. Dans les conditions actuelles, la branche famille devrait revenir progressivement à l'équilibre. Aussi, le CESE a souhaité mettre en exergue les principaux défis auxquels est confronté notre système de protection sociale au travers de l'exemple de l'assurance maladie. En effet, les questions posées sont souvent de même nature : comment garantir l'accès aux droits, comment sortir d'une gestion parfois trop cloisonnée des risques et adapter une démarche plus transversale répondant mieux aux besoins des individus ? Si l'avis souligne ces convergences, il s'attache à montrer qu'aujourd'hui c'est dans le domaine de la santé que l'accès de tous à une couverture sociale de qualité se pose certainement avec le plus d'acuité et se propose de dessiner des pistes pour consolider notre pacte social. Il s'agit d'un enjeu essentiel, rien ne sera possible sans une éthique des acteurs et la confiance de l'ensemble des citoyens, tout particulièrement des jeunes, dans la pérennité du système. À défaut, si les citoyens estiment contribuer à un système dont ils ne bénéficieront pas, c'est l'édifice tout entier de la protection sociale qui serait fragilisé.

Charges nettes du régime général
de la sécurité sociale
(316 mds d'€ de charges consolidées)

Maladie

154,71 mds d'€ (49 %) ;

Vieillesse

102,38 mds d'€ (32 %) ;

Famille

52,90 mds d'€ (16 %) ;

Accidents du travail (AT-MT)

11,24 mds d'€ (3 %) ;



Bernard Capdeville

Profession : Pharmacien d'officine

Conseiller du groupe des professions libérales (désigné par l'UNAPL)

Secrétaire du Bureau du CESE

Membre de la section : Affaires sociales et santé
Économie et finances

Contact section : ass@lecese.fr - tél. 01 44 43 62 62 - www.lecese.fr

Contact rapporteur : Bernard Capdeville - bernard.capdeville@lecese.fr

LES PROPOSITIONS DU CESE

L'avis du CESE réaffirme le principe d'une assurance maladie solidaire.

➤ Répondre à l'évolution des risques sociaux

- en adaptant la protection sociale aux spécificités d'un public jeune, au parcours professionnel, plus incertain que celui de ses aînés ;
- en intervenant dès l'amont par des politiques de prévention coordonnées ;
- en articulant les interventions sanitaires et sociales pour proposer un véritable accompagnement des parcours de vie.

➤ Garantir l'accès de tous aux soins

Le CESE préconise d'inciter les médecins à exercer dans les zones de faible couverture médicale en :

- diffusant le contrat d'engagement de service public (CESP) ;
- favorisant le regroupement des professionnels de santé ;
- limitant le bénéfice de certains avantages sociaux aux seuls professionnels respectant les orientations du schéma régional d'organisation des soins.

Afin de limiter le reste à charge des patients, le CESE recommande également de développer la prise en charge forfaitaire des missions d'intérêt général et de maîtriser les dépassements d'honoraires à travers l'information préalable des patients et la régulation du secteur 2.

Un système universel
est la garantie d'un
système équitable et efficace

➤ Optimiser l'efficacité des parcours de soins

1. Améliorer la qualité de la prise en charge grâce à la formation des professionnels

- en valorisant la médecine générale par le développement de stages dans le secteur ambulatoire ;
- en mutualisant la formation initiale et continue des professionnels de santé ;
- en mettant rapidement en place le développement professionnel continu (DPC) obligatoire.

2. Optimiser le parcours de soins et limiter le recours aux urgences par une meilleure articulation entre la médecine ambulatoire et l'hôpital

- l'ouverture de plages horaires d'accès direct chez les médecins généralistes ;
- le développement d'alternatives à l'hospitalisation ;
- la création de maisons médicales de garde ;
- l'organisation des sorties d'hôpital.

3. Favoriser un suivi personnalisé des patients

- la délégation d'actes et la coopération entre professionnels de santé ;
- la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse.

➤ Articuler les prises en charge de l'assurance maladie et des complémentaires

Les complémentaires peuvent jouer un rôle à condition :

- de promouvoir l'accès de tous à une complémentaire santé ;
- de renforcer dans les contrats responsables les garanties d'égalité, de solidarité et de qualité.

➤ Garantir un financement pérenne et soutenable de la santé

Sans une réforme d'ampleur des prélèvements obligatoires en lien avec l'amélioration du système de santé, il semble difficile de trouver des recettes pérennes et dynamiques. Aussi, le CESE a examiné plusieurs pistes de financement qui devraient faire l'objet d'un approfondissement :

- l'évolution du taux de la CSG ;
- la mise en place de la TVA sociale ;
- le réexamen des exemptions et des exonérations de cotisations sociales ;
- la création d'une taxe internationale sur les transactions financières pour contribuer au financement de la protection sociale ;
- la meilleure prise en compte de la valeur ajoutée produite par les entreprises ;
- le recours aux taxes environnementales.